

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230424-2023CD0379-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 24/04/2023

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de l'adhésion DoMino 2023, Plateforme Jeune Public Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 donnant délégation au président,
- Considérant l'intérêt que Loire Forez agglomération soutienne et encourage la création contemporaine jeune public sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'adhérer à l'association DoMino, plateforme jeune public Auvergne-Rhône-Alpes en vue de s'investir dans le développement du réseau en participant aux activités de l'association et d'affirmer le soutien au travail mené par toutes les structures de la région sur le jeune public. L'adhésion s'élève à 100 € pour l'année 2023.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 21/04/2023

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal administratif de Lyon via le  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de  
deux mois à compter de la publication.*